



SERVICES ET TARIFS 2022

Taux de TVA en vigueur 20 %

SERVICES GERANCE LOCATION

Locaux d’habitation tels que définis aux articles 2 et 25-3 de la loi 89-462

HONORAIRES	Frais Propriétaire	Frais Locataire
Gestion locative	7,20 % TTC du loyer mensuel charges comprises (hors dépôt de garantie)	
Récapitulatif revenus fonciers dans le cadre de la gestion locative	30 € TTC	
Option : Assurance loyers impayés, détérioration immobilière, protection juridique, frais de justice et d’huissier	3,50 % TTC des loyers et charges	
Vacation horaire dans le cadre de la gestion locative	75 €HT, soit 90€ TTC / heure	
Visites et constitution de dossier	GRATUIT	
Rédaction de bail et état des lieux conformément au plafond maximal autorisé par le décret du 1 ^{er} août 2014	5 % TTC du loyer et charges annuels	5 % TTC du loyer et charges annuels
Entremise	30 € TTC	
Modification / avenant au bail existant	À charge du demandeur : 250 € TTC	

Pour les autres locations d’habitation n’entrant pas dans le champ d’application des articles 2 et 25-3 de la loi 89-462 ainsi que pour les garages, parkings et autres caves

HONORAIRES	Frais Propriétaire	Frais Locataire
Gestion locative	7,20 % TTC du loyer mensuel charges comprises (hors dépôt de garantie)	
Visites et constitution de dossier	GRATUIT	
Rédaction de bail et état des lieux	Un trimestre de loyer hors charges réparti à 50 % entre propriétaire et locataire	
Entremise		
Modification / avenant au bail existant	À charge du demandeur : 250 € TTC	

Pour les locaux commerciaux et professionnels

HONORAIRES	Frais Propriétaire	Frais Locataire
Commercialisation et Entremise	10% HT du loyer annuel HT hors charges soit 12% TTC avec un minimum de 1200€ HT, soit 1440€ TTC si loyer annuel HT hors charges inférieur à 12000€	15% H.T. du loyer annuel HT hors charges soit 18% TTC avec un minimum de 1800€ HT, soit 2160€ TTC si loyer annuel H.T. hors charges inférieur à 12000€
Rédaction d’actes	10% HT du loyer annuel HT hors charges soit 12% TTC avec un minimum de 1200€ HT, soit 1440€ TTC si loyer annuel HT hors charges inférieur à 12000€ - répartition de la prise en charge à définir suivant accord entre les parties.	
Etat des Lieux	Sur Devis – répartition du coût de prise en charge à définir suivant accord entre les parties.	
Vacation horaire	75 €HT, soit 90€ TTC / heure	

Consultez nos annonces sur notre site litas.fr

Visites **ACCOMPAGNEES GRATUITES**, sur **RENDEZ-VOUS**.

après étude préalable de vos critères de recherche, et des éléments de solvabilité.

SERVICES SYNDIC DE COPROPRIETES

Honoraires de gestion courante (compris les frais administratifs) :

Jusqu'à 5 lots principaux ou groupe de lots* : 1800,00 € TTC au-delà de 5 : 180,00 € TTC par lot ou groupe de lots* supplémentaires.

* Groupe de lots : lot principal plus 3 lots rattachés (grenier, dépendance, garage, cave, parking)
Copropriétés avec chauffage eau chaude collectifs, employés d'immeubles, ascenseurs, ou de plus de 30 lots : nous consulter

Notre contrat de syndic reprend l'ensemble des dispositions du contrat de Syndic prévu par le décret N° 2015-342 du 26 mars 2015 (loi ALUR)

SERVICES TRANSACTION

Honoraires transaction sur immeubles :

Prix de Vente Net Vendeur	Taux Maximum d'honoraires* par tranche	Minimum de perception
De 0 à 100 000€	8%	5 000€ (3 000€ pour un garage) TTC
De 100 001 à 200 000€	7%	8 000€ TTC
De 200 001 à 300 000€	6%	14 000€ TTC
Plus de 300 000€	5%	18 000€ TTC

*appliqué sur prix de vente net vendeur

Les honoraires sont à la charge de l'acquéreur, sauf modalités contraires prévues au mandat.

En cas de délégation de mandat consentie par un autre professionnel de l'immobilier, le barème applicable est celui du titulaire du mandat initial.